

« A peine mort, il ne tarde pas à reparaitre pour faire savoir qu'il endure les plus cruels tourments et que les bonnes œuvres de son fils peuvent seules le délivrer. » (*Livre des Miracles*, (1).

« Guichard de Beaujeu, ce persécuteur des moines, souffrait dans les enfers de cruels tourments, pour les maux qu'il avait fait supporter à l'abbaye. Dieu cependant lui permit de revenir sur la terre pour avertir son fils Humbert que le seul moyen qu'il puisse employer pour adoucir les souffrances de son père et se sauver lui-même, « c'est de faire célébrer des messes, de distribuer d'abondantes aumônes et de solliciter les prières des hommes de bien *bonorum virorum*, c'est-à-dire des moines de Cluny (2). »

Inutile de chercher la main habile qui, dans un but honnête, faisait mouvoir ces pieux ressorts.

Guichard avait vécu très-vieux, Walter Mapes se sert dans le passage cité plus haut des expressions : *in ultimò senectutis*, « à l'extrémité de la vieillesse. » Son mariage avec Lucianne (après 1107) le surprit aux limites de l'âge mûr. Dès lors nous connaissons à peine la moitié de sa vie. Comment furent remplies les années de jeunesse et de virilité ? Sûrement par les « *innumera mala* » dont se plaignait l'abbaye de Cluny. Si donc son père décéda en 1101, il est certain que notre Guichard dut, du vivant de son père, participer à la seigneurie. On peut donc sans témérité mettre sur sa responsabilité une partie des dernières années du XI^e siècle.

Humbert le Vieux.

Il en fut de même pour Humbert. Les généalogies fixent son avènement à 1137. Cette date est celle de la mort de

(1) Duparay, *Pierre le Vénérable*, Châlons 1862, p. 147.

(2) Duparay, *Pierre le Vénérable*, Châlons 1862, p. 153.